

PLIS ÉLECTORAUX PAS PAYÉS... PAS DISTRIBUÉS !!!

Suite à l'annonce du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, une double distribution de professions de foi va s'abattre sur tous les casiers des facteurs pour les élections législatives qui auront lieu le 30 juin et le 7 juillet 2024.

Après avoir empoché 80 millions d'euros pour les Européennes, La Poste va une fois de plus pouvoir remplir son Livret A en touchant un nouveau jackpot de la part de l'État, pour assurer la distribution des plis électoraux, ET NOUS ALORS ??? !!!

***L'arnaque a assez duré !
La Poste doit reverser ce qu'elle touche, et payer honnêtement les agents qui assurent ce travail hors norme et pénible sous forme de primes exceptionnelles ! Le mépris, la mesquinerie c'est fini ! Dans n'importe quel domaine de la vie, la qualité, le professionnalisme ça se paye !!!!***



Souvenez-vous du fiasco intersidéral, pour les élections régionales et départementales en 2021, lorsqu'Adrexo avait été incapable d'assurer la distribution des plis électoraux. Avant le second tour, ce sont bien les facteurs estampillés La Poste qui avaient sauvé 5 millions de plis de la distribution chaotique de la concurrence totalement dépassée par la charge.

Depuis cette mémorable bérézina, l'État via le Ministère de l'Intérieur ne sollicite plus que La Poste pour les compétences exceptionnelles de ses postiers ! Ce n'est pas un hasard, et de ce fait, notre travail doit être reconnu financièrement à sa juste valeur.

SUD a demandé à la DEX le gel de toutes les réorganisations prévues en juin 2024, afin de préserver la santé des agents. À ce jour, aucune réponse de la Directrice Opérationnelle !

Les préparateurs, les facteurs, les chauffeurs vont encore se taper des dépôts archi-blindés. Il est hors de question de distribuer les professions de foi gratuitement, avec un timing de distribution encore plus serré. Ce travail lourd et fastidieux exige une rémunération à la hauteur des efforts fournis.

Nous attendons une reconnaissance bien plus loyale que ces quelques minables heures supplémentaires distillées avec mépris, qui s'apparentent à du travail dissimulé.

La Poste va sûrement tenter de neutraliser le trafic à la PIC afin de privilégier la distribution des plis électoraux. Le courrier des usagers ne doit en aucun cas être retenu !

Article 226-15 du Code Pénal : Le fait, commis de mauvaise foi, de retarder des correspondances arrivées ou non à destination et adressées à des tiers, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

SUD exige une prime exceptionnelle de 500 euros pour le premier tour, et 600 euros pour le second tour !

Si La Poste a peur d'être à découvert, qu'elle pioche dans les millions d'euros qu'elle nous doit des Européennes !

***Partout mobilisons nous dans les équipes, les bureaux, pour obtenir notre dû, refusons la résignation !
Le bénévolat ça suffit !!!***

SUD PTT A DÉPOSÉ UN PRÉAVIS DE GRÈVE ILLIMITÉ À PARTIR DU JEUDI 20 JUIN 2024 !



SUD POSTE AUVERGNE RHÔNES-ALPES COURRIER-COLIS

Ain-Rhône : courrier-colis@sudptt69.org | Auvergne : sud.ptt63@wanadoo.fr
Drôme-Ardèche-Loire : sud-ptt-2607@orange.fr
Haute-Savoie : sud.ptt74@gmail.com | Isère-Savoie : sud.poste.alpes@oange.fr

